

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Un projet de territoire est la **feuille de route stratégique** d'un bassin de vie.

- Il fixe une **vision partagée** sur 10 ans autour de grands défis (cadre de vie, économie, services, environnement).
- C'est un **document d'orientation non contraignant**, mais qui structure la coopération entre EPCI et communes.
- Il sert de **référence commune** pour accéder aux financements et contractualisations (Etat, Région, Europe) et orienter les missions (patrimoine, agriculture, œnotourisme, mobilité).

Le Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue (2020–2026)

- **Qui ?** Le PETR regroupe 5 EPCI, 50 communes, ~157 000 habitants.
- **Quels défis ?** Trois axes majeurs :
 1. **Préserver le cadre de vie** : concilier croissance démographique, urbanisation, environnement.
 2. **Soutenir l'économie locale** : valoriser agriculture, tourisme, traditions camarguaises, filières innovantes.
 3. **Améliorer la qualité de vie** : renforcer services, cohésion sociale, mobilité.
- **Comment ?** La mise en œuvre du projet de territoire repose sur :
 - L'action du **PETR Vidourle Camargue** comme outil d'ingénierie et de coordination entre intercommunalités,
 - La **mobilisation de dispositifs de financement et d'animation** (programme LEADER, FEAMPA (pêche et aquaculture), contrats nationaux et régionaux, Plan Alimentaire Territorial, actions culture/patrimoine, mobilité...),
 - La **Convention Territoriale**, qui traduit le projet en missions opérationnelles confiées au PETR par ses membres (contractualisation, ingénierie, animation thématique).

Pourquoi évaluer le projet de territoire ?

- **Rendre compte** : aux élus sortants et habitants, des résultats atteints.
- **Préparer l'avenir** : fournir un état des lieux solide pour les élus 2026–2032.
- **Améliorer** : identifier réussites, difficultés et leviers d'action.
- **Mobiliser** : créer une dynamique collective, renforcer la légitimité du PETR et l'appropriation du projet par les acteurs locaux.

Quelle méthode d'évaluation ?

L'évaluation avait pour objectif d'analyser **la mise en œuvre du Projet de Territoire**, c'est-à-dire :

- La **pertinence** des défis et orientations stratégiques retenus au regard des besoins du territoire,
- La **mise en œuvre** des actions concrètes portées ou accompagnées par le PETR (programmes LEADER, FEAMPA, Plan Alimentaire Territorial, contrats nationaux et régionaux, actions patrimoniales et culturelles, mobilité, etc.),
- La **gouvernance** et l'organisation interne (rôle des instances, articulation élus/techniciens, appropriation politique),
- Les **moyens mobilisés** (humains, financiers, partenariats),
- Et les **résultats observés**, aussi bien en termes d'effets directs que d'impacts perçus sur le territoire.

La démarche a reposé sur une **méthode qualitative et participative**, combinant :

- **L'analyse documentaire** (rapports d'activité, conventions, bilans financiers, comptes rendus de réunion),
- Des **entretiens avec des élus et techniciens** du PETR et des intercommunalités,
- Des « **écoutes territoriales** » auprès d'acteurs socio-économiques, associatifs et institutionnels en lien avec l'Association « Territoires Citoyens d'Occitanie ».
- Et une **mise en discussion collective** des résultats afin de garantir une appropriation par les élus et les partenaires.

Principaux enseignements de l'évaluation

Les points forts identifiés

Bilan Partie « Gouvernance »

- La gouvernance du PETR Vidourle Camargue s'appuie sur une **architecture institutionnelle riche, garantissant une représentation équilibrée** des cinq EPCI membres et couvrant l'ensemble des communes. L'attribution du nombre de sièges au Comité Syndical, bien que jugée trop importante pour atteindre facilement le quorum, assure une équité territoriale. Le fonctionnement des instances est globalement satisfaisant car la préparation des réunions et la qualité des échanges sont reconnues.
- La **collaboration entre les différentes instances** est réelle mais pourrait être encore renforcée. Les comités de pilotage et le Conseil de Développement apportent une expertise précieuse. La transversalité des délégations au Bureau, les comités associant les sphères publiques et privées, ou encore l'ouverture progressive de la Conférence des maires témoignent d'une volonté d'**inclusion et de dialogue au sein du PETR**.
- La **gouvernance du PETR favorise la concertation et la co-construction**. La participation citoyenne et la communication envers la population locale s'améliorent et méritent d'être poursuivies et renforcées. La structure est perçue comme consensuelle, non politisée et **respectueuse de l'intérêt général du territoire**. Les efforts pour ouvrir la gouvernance et valoriser les forces vives locales renforcent l'efficacité, la transparence et l'appropriation collective du projet de territoire.

Bilan Partie « Ressources et moyens »

- Le PETR Vidourle Camargue a su accompagner l'évolution croissante de ses missions et le développement de nouveaux projets grâce à une **gestion budgétaire rigoureuse**. L'augmentation des recettes, notamment via la hausse des cotisations des EPCI (qui assurent 50% du fonctionnement de la structure) et la mobilisation de financements publics (Europe, Région, État/Département), a permis de soutenir la hausse des dépenses (principalement salariales) tout en maintenant un excédent annuel. Cette gestion active a absorbé les fluctuations de financements européens et assure la continuité des actions.
- Le **PETR s'appuie sur une complémentarité de financements publics** (cotisations EPCI, fonds européens, Région, État, Départements). Cette diversification offre une certaine résilience, mais la dépendance aux subventions et la volatilité des financements européens exposent la structure à des risques en cas de baisse de subventions. L'équilibre budgétaire est donc fragile et nécessite une veille constante et l'exploration de nouvelles sources de financement.
- La répartition des ressources est adaptée à la diversité des missions du PETR. L'organisation horizontale et l'augmentation des effectifs (de 4,86 à 8,3 ETP) ont permis de répondre aux besoins croissants du territoire. **L'investissement prioritaire dans**

l'ingénierie (70 % des dépenses) garantit un accompagnement de qualité pour les porteurs de projets locaux. Toutefois, la forte proportion de contractuels et la faible ancienneté des agents demandent un effort permanent de fidélisation et de formation pour maintenir les compétences à long terme.

- **Le PETR bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle et multiplie les conventions et partenariats pour mutualiser les ressources et porter des projets structurants** (mobilité, patrimoine, économie, transition écologique). Cependant, la circulation de l'information entre EPCI peut être renforcée.

Bilan Partie « Analyse stratégique et évolutions du territoire »

- **Pertinence des orientations stratégiques** : les trois grands défis (cadre de vie, économie locale, qualité de vie) restent d'actualité et répondent bien aux préoccupations des habitants et des élus, ce qui conforte le choix initial, concerté avec les 5 EPCI.
- **Les actions et projets financés ou animés par le PETR ont permis de répondre concrètement à la quasi-totalité des défis et orientations** définis dans le projet de territoire pour la période 2020-2026. En particulier, les initiatives en faveur de la transition énergétique, de la valorisation du patrimoine et du développement de l'économie sociale et solidaire ont montré une juste adéquation aux orientations stratégiques.
- **Capacité d'ingénierie/ Animation territoriale** : le PETR a su jouer pleinement son rôle « d'animateur et de coordinateur » et de **facilitateur de financements** (programmes LEADER, FEAMPA, FEDER, contrats avec l'État et la Région). Cette compétence est reconnue par les partenaires, notamment les intercommunalités qui trouvent dans le PETR un appui précieux. Au-delà du rôle technique, le PETR a réussi à initier des démarches transversales comme le Plan Alimentaire Territorial ou la valorisation du patrimoine (PAH), contribuant à la mise en réseau des acteurs.
- **Des priorités à actualiser** : logement, mobilité douce, eau et climat, filières agricoles et culturelles.

Pistes pour le prochain projet (2026-2032)

- **Renforcer la gouvernance et la lisibilité des rôles** : proposer des vice-présidences actives et visibles sur chaque orientation stratégique, clarifier les missions des différentes instances, garantir l'interconnaissance entre les instances, et associer davantage le Conseil de développement et la Conférence des maires.
- **Sécuriser et professionnaliser les moyens** : consolider les postes clés au sein du PETR, rechercher de nouvelles sources de financement (mécénat, partenariats), et anticiper les besoins RH du prochain mandat.
- **Améliorer la communication et l'appropriation citoyenne** : co-construction avec les habitants, produire des supports accessibles (guides élus/habitants, rapport d'activités illustré), valoriser les projets réussis, et organiser régulièrement des rencontres territoriales pour donner de la visibilité au rôle du PETR.
- **Mettre en place un système de suivi-évaluation continu** : définir dès la rédaction du prochain projet des **indicateurs simples, réalistes et proposer un suivi chaque année** aux élus et partenaires (ex. nombre de logements produits, kilomètres de pistes cyclables, surfaces agricoles protégées, projets financés, etc.).